



SERVICE GESTION DE L'EAU

N° de dossier
PC

DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX

Dans un délai de 30 jours à dater de l'achèvement des travaux, la présente déclaration doit être adressée par le propriétaire au Président de l'Agglomération d'Agen où les travaux ont été réalisés.

Je soussigné :

demeurant à :

Tél :

déclare entièrement achevés les travaux projetés, liés au dossier ci-dessus

référéncé, à la date du (date réelle de fin des travaux) :

sis à

cadastré section Parcelle n°

qui fait l'objet d'une demande d'accord préalable.

A....., le 20.....

Signature du Propriétaire

Dès la fin des travaux, pour recevoir un certificat de conformité, vous devez prendre rendez-vous avec un technicien au 05 53 77 82 70.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Agglomération d'Agen – Service Gestion de l'Eau
8 rue André Chénier – B.P. 90045 – 47916 AGEN Cedex 9
Ou par mail : serviceeauassainissement@agglo-agen.fr
Tél : 05.53.77.82.70
Site : <http://www.agglo-agen.fr>